



*Regimental Headquarters - Quartier général régimentaire
C.P. 5000, succursale Main
Shilo (Manitoba) Canada R0K 2A0*

3350-1 (Col régt)

Le février 2020

Liste de distribution

RÉGIMENT ROYAL DE L'ARTILLERIE CANADIENNE (RRAC)
ORDRE D'OPÉRATION
POUR LA COMMÉMORATION DU 150^e ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION DES
BATTERIES A ET B (UBIQUE 150)

- Références : A. [1110-1, Directive du CEMD/SM pour l'Opération Distinction – soutien des FAC au programme de commémoration nationale du gouvernement du Canada, 31 janvier 2014](#)
B. [3350-1 \(G35 Contl\), Ordre d'opération de l'armée canadienne \(AC\) – Plan de soutien \(Sout\) – Opération \(OP\) Distinction, 4 avril 2014](#)
C. [Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du CT, 29 octobre 2014](#)
D. [La Stratégie de la famille du Régiment royal de l'Artillerie canadienne, 23 mars 2015](#)
E. [Évaluation des capacités stratégiques de l'ARC, 29 avril 2016](#)
F. [3350-1 \(G35 Contl\), Op Distinction et hommage – Amplification des autorités pour l'exécution des événements, 14 juin 2016](#)
G. [Directive conjointe du CEMD/SM : Opération génération, 28 mai 2018](#)
H. [Lettre de l'artilleur-major au commandant de l'Armée canadienne au sujet de la commémoration du 150^e anniversaire de la création des batteries A et B, 14 juin 2019](#)
I. [Lettre du commandant de l'AC à l'artilleur-major en réponse à la commémoration proposée – 150^e anniversaire de la création des batteries A et B, 27 août 2019](#)
J. [A-AD-200-000/AG-000 Forces canadiennes – Disposition des ordres, décorations et médailles](#)
K. [A-DH-265-000/AG-001, Instructions sur la tenue des Forces armées canadiennes](#)
L. [A-AD-201-000/PT-000, Manuel de l'exercice et du cérémonial des FC](#)

SITUATION

1. Contexte. L'opération DISTINCTION fait référence au soutien continu des Forces Armées Canadiennes (FAC) à l'égard du programme de commémoration militaire du gouvernement du Canada. L'Armée Canadienne (AC) conserve la responsabilité des commémorations propres à l'armée et s'acquitte de cette responsabilité dans le cadre de l'opération TRIBUTE. Le 150^e anniversaire, en 2021, de la création des batteries A et B,

souvent considérées comme les premières unités « à temps plein » ou « régulières » de l'Armée Canadienne après la Confédération, représente un jalon militaire canadien important dont la commémoration a le grand potentiel de contribuer à la réalisation des objectifs et au succès global des opérations TRIBUTE et DISTINCTION.

2. Contexte

- a. Après la guerre de Sécession américaine, la politique britannique fut d'attribuer la responsabilité de leur propre défense aux colonies autonomes. Par conséquent, en 1871, toutes les troupes impériales au Canada, à l'exception de la garnison d'Halifax, ont été retirées. Ainsi, le gouvernement canadien a diffusé, le 20 octobre de la même année, l'Ordre général 24 de la Milice qui autorisait la création des Batteries A et B en tant que batteries d'artillerie de garnison, afin d'assurer le soin et la protection du fort Henry à Kingston et de la Citadelle de Québec tout en servant d'écoles pratiques d'artillerie pour l'entraînement de tous les grades de l'artillerie de la Milice. Elles étaient commandées par les lieutenants-colonels G.A. French et T. B. Strange, détachés de l'armée britannique, et composées d'officiers et d'hommes en affectation à des batteries de garnison et de campagne de la milice active autour d'un noyau d'instructeurs anciennement de l'Artillerie royale. Il s'agissait d'unités de « force totale » qui ont eu des répercussions très importantes.
- b. Les batteries A et B d'aujourd'hui du 1^{er} Régiment, Royal Canadian Horse Artillery, sont les descendantes directes des deux batteries formées en 1871. L'importance de leur création transcende l'héritage d'un seul régiment ou corps, même aussi important et profondément enraciné que le RRAC. En remplaçant comme elles l'ont fait les garnisons de l'armée britannique qui se retiraient, leur formation a marqué un tournant dans l'histoire militaire canadienne. Le Canada assumerait désormais la responsabilité de sa défense à la hauteur de sa nouvelle autonomie politique. Ainsi, le 150^e anniversaire de cet événement revêt une importance historique non seulement pour le Régiment royal, mais aussi pour l'Armée canadienne et pour le Canada lui-même. La période de commémoration, du 1^{er} avril au 4 décembre 2021, se prête à la réalisation d'activités de promotion et de célébration du RRAC, de l'AC ainsi que de la fierté, de l'identité et du patrimoine canadien à l'échelle locale, régionale et nationale.

3. Objectifs

- a. Revitaliser et renforcer la mise en œuvre de la Stratégie de la famille du RRAC en vue de favoriser sa fierté, crédibilité, pertinence, cohésion et valeur.
- b. Promouvoir et renforcer la contribution du RRAC au succès de l'AC et des FAC.
- c. Informer les Canadiens au sujet du RRAC et de sa présence dans leurs communautés.

4. Thèmes et messages clés. Les thèmes et messages clés suivants contribueront à la sélection et à la réalisation des activités UBIQUE 150 et aux efforts de marketing et de communication connexes:

a. Thèmes

- (1) Fierté à l'égard du statut des Batteries A et B en tant qu'éléments fondateurs de l'Armée de métier du Canada.
- (2) Fierté à l'égard du statut des Batteries A et B en tant que premières unités de la « force totale » de l'Armée.
- (3) Fierté à l'égard du statut des Batteries A et B en tant que premières écoles des armes de l'Armée (écoles d'artillerie).
- (4) Fierté à l'égard des racines du Régiment royal à Kingston et à Québec, y compris nos liens avec la Citadelle, le Parc d'Artillerie, le Fort No. 1 Lévis, le Fort Henry, le Fort Frontenac et l'association de brigade de la RCHA.
- (5) Fierté à l'égard de l'héritage que nous ont laissé les artilleurs de la Nouvelle-France et de l'Amérique du Nord britannique avant la Confédération.
- (6) Fierté à l'égard du rôle joué par les artilleurs dans la formation de la Police montée du Nord-Ouest.
- (7) Fierté à l'égard du rôle omniprésent joué par les artilleurs dans les opérations militaires canadiennes de 1885 à aujourd'hui.
- (8) Fierté à l'égard du leadership, du courage et de l'innovation dont ont fait preuve nos « Grands artilleurs » en uniforme et des contributions renommées de bon nombre d'entre eux à la vie civile de la Nation.
- (9) Fierté à l'égard de notre cohésion en tant que « Régiment de régiments ».
- (10) Fierté à l'égard de notre présence dans 33 communautés d'un océan à l'autre.
- (11) Fierté à l'égard de notre bilinguisme.
- (12) Fierté à l'égard de l'héritage d'artilleur de la maison mère et de sa relation avec les habitants du sud-ouest du Manitoba.
- (13) À l'occasion du 150^e anniversaire de l'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération, fierté à l'égard de notre présence de longue date dans cette province.
- (14) Fierté à l'égard de la prééminence du Musée de l'ARC, qui est considéré comme l'un des chefs de file parmi les musées militaires du

Canada, et de son rôle inestimable, avec d'autres musées d'artillerie, dans la préservation et l'interprétation de notre histoire.

- (15) Fierté à l'égard du rôle joué par le 30^e RAC (Artilleurs de Bytown) dans la vie cérémoniale de la capitale nationale.
- (16) Fierté à l'égard de la Musique, Artillerie royale canadienne (Mus ARC) et des autres musiques de l'artillerie ainsi que de leur rôle qui a permis d'instaurer l'esprit martial dans nos rangs et de maintenir le Régiment royal et l'Armée sous le regard du public.
- (17) Fierté à l'égard de notre philosophie « À l'Heure sur l'Objectif ».
- (18) Fierté à l'égard de notre adage « Artilleur un jour, artilleur pour toujours ».
- (19) Fierté à l'égard de l'étendue, de la profondeur et de la force de notre famille régimentaire.
- (20) Fierté à l'égard de notre alliance avec le Régiment royal de l'artillerie et tout ce que nous avons en commun avec les artilleurs d'Australie et de Nouvelle-Zélande.
- (21) Fierté à l'égard de nos loyaux services envers notre capitaine-général depuis 68 ans.
- (22) L'inspiration que l'on peut trouver dans les exploits des artilleurs qui nous ont précédé; et
- (23) Notre souvenir et notre gratitude immuables envers les 4 881 artilleurs qui, depuis 1885, ont donné leur vie pour le Canada.

b. Messages clés. (Extrait de la référence E)

- (1) Le RRAC est un élément essentiel et efficace de l'Armée canadienne, et il le demeurera.
- (2) Cette famille composée de soldats des forces régulières et de réserve a besoin de réservistes qualifiés pour déployer et maintenir en puissance des organisations d'artillerie pleinement opérationnelles.
- (3) Cette organisation fournit bien plus que des canons et un appui rapproché garanti à l'infanterie et aux blindés. En effet, elle offre une capacité de SAO permanente au-delà de la portée optique, de coordination des tirs d'appui, de coordination de l'espace aérien, de frappe de précision à longue portée économique pouvant être exécutée à tout moment, de synchronisation du ciblage, et bientôt, à nouveau, de la défense anti-aérienne basée au sol. De même, du côté des unités sélectionnées, à titre secondaire, la recherche et le sauvetage en milieu urbain de niveau opérationnel léger.

5. Hypothèses

- a. Toutes les activités UBIQUE 150 approuvées par l'artilleur-major seront reconnues dans le cadre des opérations TRIBUTE et DISTINCTION.
- b. Les commandants de formations approuveront l'inclusion des dépenses liées à UBIQUE 150 dans les plans d'opérations des unités du RRAC.

6. Limites

a. Contraintes

- (1) Toutes les activités UBIQUE 150 doivent avoir lieu du 1^{er} avril au 4 décembre 2021.
- (2) La réalisation des activités UBIQUE 150 doit céder la priorité aux opérations et à la formation en cours.
- (3) La disponibilité de fonds publics et/ou non publics et d'autres ressources doit être confirmée avant de prendre des engagements liés à UBIQUE 150.
- (4) Dans la mesure du possible, des dispositions doivent être prises pour assurer une participation équilibrée du personnel de la F rég et de la P rés aux activités nationales et régionales UBIQUE 150.
- (5) Le contenu historique des produits de marketing et de communication UBIQUE 150 doit être coordonné avec la Direction – Histoire et patrimoine (DHP) par l'entremise du PCR ARC.
- (6) Les messages externes doivent être coordonnés avec le QG AC ou le COIC ou la cellule de commémoration nationale par l'intermédiaire de la cellule de coordination nationale (CCN) UBIQUE 150.
- (7) Les invitations aux VIP doivent être coordonnées avec le QG AC par l'entremise de la CCN UBIQUE 150.

- b. Restriction. Aucun engagement ne doit être pris envers des organisations extérieures de l'AC sans avoir obtenu l'approbation préalable du QG AC par l'entremise de la CCN UBIQUE 150.

MISSION

Le Régiment royal de l'Artillerie canadienne commémorera le 150^e anniversaire de la formation des Batteries A et B en vue de renforcer la famille régimentaire, de promouvoir et d'améliorer notre contribution au succès de l'AC et des FAC ainsi que de sensibiliser les Canadiens au Régiment et à notre présence dans leurs communautés.

EXÉCUTION

7. Concept des opérations

a. Intention

- (1) Notre intention est de mettre cette commémoration au service du bien-être du Royal Regiment et, par extension, de celui de l'AC et des forces armées.
- (2) Il est donc possible d'agir sur les cinq axes de notre Stratégie de la famille : la célébration de notre héritage, le développement de l'institution familiale régimentaire et l'établissement de liens avec les Canadiens, certes, mais aussi le développement des capacités et du leadership ainsi que la mise sur pied d'une force, où cet anniversaire peut servir de catalyseur pour accroître l'efficacité des efforts.
- (3) De plus, toutes les entités régimentaires ont des rôles à jouer, des gains à réaliser et des plaisirs à savourer, non seulement nos 23 régiments et batteries indépendantes, mais aussi le ERRAC, la M/ARC, le Musée de l'ARC, la maison mère, les employés extrarégimentaires, le PCR ARC, le AARC et d'autres associations d'artillerie, les groupes de reconstitution, les corps de cadets affiliés, les personnes nommées à titre honorifique et les amis du régiment, les artilleurs à la retraite et les membres de leur famille.
- (4) Nous mènerons à bien cette commémoration comme un plan de tir comprenant des activités à l'échelle nationale, régionale et locale imprégnées des thèmes et des messages UBIQUE 150 et visant les objectifs d'UBIQUE 150.
- (5) À l'échelle nationale, notre activité de marque sera l'exécution des devoirs de services d'honneur au Royaume-Uni, notamment le changement de la garde au palais de Buckingham, au château de Windsor et à la tour de Londres.
- (6) Voici les autres activités à l'échelle nationale:
 - (a) Participation des artilleurs sur le thème UBIQUE 150 au Bal de l'Armée, à Fortissimo et à la Course de l'Armée.
 - (b) Inclusion d'une ou plusieurs équipes du RRAC à l'équipe canadienne de marche à Nimègue.
 - (c) Une visite du Maître Canonier de St James' Park.
 - (d) Des expositions spéciales et itinérantes du musée de l'ARC.
 - (e) Émission d'un timbre-poste commémoratif par Postes Canada (à confirmer).
 - (f) Émission d'une pièce commémorative par la Monnaie royale canadienne (à confirmer).

- (g) Moutures spéciales UBIQUE 150 du cours de chef de régiment (RLC), du conseil d'administration du RRAC et de l'AGA de l'AARC.
- (7) Voici les activités régionales (dont la nature sera développée par les unités responsables) :
- (a) Événements à Québec dirigés par le 5^e RALC et soutenu par d'autres unités d'artillerie de la 2 Div.
 - (b) Événements à Kingston (y compris la nouvelle inauguration du monument commémoratif du RCHA avec l'inscription des noms de ceux qui sont décédés en Corée et en Afghanistan) dirigé par le 2 RCHA et soutenu par d'autres unités d'artillerie de la 4 Div.
 - (c) Événements à Shilo dirigés par le 1 RCHA et soutenu par le cmdt de la maison mère et d'autres unités d'artillerie de la 3 Div.
 - (d) Événements en Colombie-Britannique (axés sur notre présence historique dans cette province, en conjonction avec les activités marquant le 150^e anniversaire cette province) dirigés par le 15 RAC et soutenus par le 5 RAC (C.-B.).
 - (e) Événements du Canada atlantique dirigés par l'ERRAC avec l'appui du 4 Régt (Appui général) et d'autres unités d'artillerie de la 5 Div.
 - (f) Un événement dans le nord du Canada, à déterminer.
- (8) À l'échelle locale ou de l'unité, les commandants seront invités à intégrer un esprit UBIQUE 150 aux événements qui sont ou seraient prévus dans le cadre des activités normales de l'unité (p. ex., exercices aventuriers, concerts de fanfare, compétitions d'habileté au combat, journées portes ouvertes, journées familiales, défilés du droit de cité, changements de commandement de l'unité, *etc.*).
- (9) La M/ARC sera invitée à participer à autant d'activités UBIQUE 150 que possible, la priorité étant accordée aux événements nationaux et régionaux sélectionnés. On prévoit que d'autres fanfares d'unités d'artillerie participent également à plusieurs activités UBIQUE 150, en particulier aux échelles régionale et locale.
- (10) En tant que bons gestionnaires de ressources limitées, les activités que nous entreprenons seront modestes en termes de nombre, d'envergure et de coût, mais importantes pour les intéressés et menées selon des normes élevées.

- (11) Les activités seront financées par des fonds publics, le cas échéant et suivant l'approbation des autorités compétentes. Le Sénat de l'Artillerie a également approuvé une modeste allocation de fonds non publics au titre du Fonds du patrimoine du RRAC pour les activités UBIQUE 150.
 - (12) On s'attend à ce que d'autres initiatives ou propositions provenant de plus bas niveaux voient le jour d'ici 2021. Pour être prises en considération en vue de leur intégration au programme UBIQUE 150, elles ne doivent pas avoir besoin de ressources supplémentaires ou, à cet égard, être « autofinancées ».
 - (13) Nous nous tournerons vers les commandants et les responsables des autres entités régimentaires ainsi chargés de concevoir et d'exécuter les activités. La synchronisation sera effectuée et les directives, les orientations ainsi que les ressources supplémentaires seront fournies par le Colonel du régiment et le Directeur de l'artillerie, soutenus par une structure de commandement et de contrôle établie temporairement pour les besoins d'UBIQUE 150.
- b. Schème de manœuvre. UBIQUE 150 se déroulera en trois phases successives, mais les objectifs seront lancés simultanément et de manière continue tout au long de la procédure. Conformément aux principes de la planification des tirs d'artillerie, les activités et les événements seront dirigés et orientés de manière centralisée, mais exécutés localement ou de manière décentralisée.
- (1) Phase 1 – Lancement (octobre 2019 – janvier 2020)
 - (a) La CCN UBIQUE 150 sera mise sur pied sous la supervision du Colonel régimentaire pour inclure une représentation régionale, un représentant de la Mus ARC et un coordonateur pour la région de la capitale nationale (RCN).
 - b) L'approbation de l'ordre d'opération par l'artilleur-major marquera la transition entre le lancement de la planification et la coordination préparatoire.
 - (2) Phase 2 – Planification et coordination (février 2020 – mars 2021)
 - (a) Les principaux PDC seront désignés au sein du QG AC afin d'assurer une approche structurée en matière de coordination.
 - (b) Les planificateurs régionaux dirigeront des événements précis, conformément à cet ordre.
 - (c) Le responsable de la CCN et le coordonnateur de la RCN faciliteront la coordination entre les planificateurs régionaux et le PDC QG AC.

- (d) Cette phase assurera la synchronisation des événements nationaux, régionaux et locaux en vue de garantir l'accès aux ressources, l'intégration avec le BPR AC et la cohérence des messages.
 - (e) Cette phase s'achèvera après avoir obtenu les ressources nécessaires, obtenu le soutien des BPR concernés et mis en place un régime de messages discipliné.
- (3) Phase 3 - Exécution (1^{er} avril – 4 décembre 2021)
- (a) L'exécution commencera essentiellement par la participation au Bal de l'armée le 03 avril 2021 et se terminera par la célébration de la Sainte-Barbara le 4 décembre 2021.
 - (b) On fera preuve de souplesse tout au long de cette phase afin de répondre de manière appropriée à l'émergence de circonstances imprévues.
- c. Effort principal. Activités nationales et activités régionales à Québec, Kingston et Shilo.
- d. État final
- (1) Une Stratégie de la famille du RRAC revitalisée est comprise et appliquée par tous les commandants et autres chefs régimentaires.
 - (2) La pertinence, la crédibilité et la valeur perçue de la contribution du Régiment à l'AC et aux FAC ont été renforcées.
 - (3) Du côté des Canadiens, meilleure connaissance et compréhension du Régiment – qui nous sommes et ce que nous faisons.

8. Groupements et tâches

- a. Communes à tous
- (1) Revoir la Stratégie de la famille du RRAC et s'assurer qu'elle est mise en œuvre convenablement au sein des unités et des autres entités du RRAC. Si des modifications doivent être apportées à la Stratégie, il faut en informer le Colonel régimentaire.
 - (2) Transmettre toutes les demandes de soutien de la M/ARC à la CCN.
 - (3) Informer le CCN des problèmes qui entravent la réalisation des tâches nationales ou régionales.
 - (4) Informer le CCN des événements et activités locales UBIQUE 150 et assurer l'exactitude et l'actualité des inscriptions dans le système de suivi des événements UBIQUE 150 qui se trouve à l'[annexe A](#).

- (5) Aider le PCR ARC à faire le suivi des dépenses des fonds non publics UBIQUE 150.
- (6) Aider le PCR à relever les dons supplémentaires de fonds non publics ou les besoins de dépenses en utilisant l'[annexe C](#).
- (7) Respecter les lignes directrices du PCR ARC pour toutes les communications internes et externes liées à UBIQUE 150.
- (8) Informer le CCN des relations nationales, régionales ou locales susceptibles de faciliter la diffusion de messages UBIQUE 150.
- (9) Informer le PCR ARC des leçons tirées lors de la réalisation des activités UBIQUE 150 à l'aide de l'[annexe A](#). Cela permettra d'avoir un mécanisme de rétroaction immédiate sur l'événement et d'amélioration des événements ultérieurs.
- (10) Être prêt à appuyer la mise sur pied d'équipes supplémentaires du RRAC à Nimègue.
- (11) Être prêt à appuyer la visite du Maître Canonnier de St James' Park.
- (12) Être prêt à appuyer la tenue de la réunion du conseil d'administration de l'ACR 2021 et de l'AGA de l'AARC, notamment en maximisant la participation des unités.
- (13) Être prêt à contribuer aux activités de désignation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada visant la création des Batteries A et B à Fort Henry et à la Citadelle en tant qu'événements d'importance historique nationale.
- (14) Être prêt à appuyer la tenue du RLC 2021, notamment en maximisant la participation des unités.
- (15) Être prêt à appuyer l'exploitation des possibilités émergentes en matière d'affaires publiques liées à UBIQUE 150.

b. Sénat de l'Artillerie

- (1) Être prêt à donner des conseils sur la publication d'instructions et de directives supplémentaires sur UBIQUE 150.
- (2) Être prêt à aider à lever des fonds non publics supplémentaires à l'appui d'UBIQUE 150.

c. Directeur de l'artillerie

- (1) Faire une mouture spéciale UBIQUE 150 du conseil d'administration du RRAC en collaboration avec l'AGA de l'AARC, à Québec ou à Kingston.

- (2) Poursuivre les initiatives visant à améliorer l'efficacité des activités relatives à la ligne d'opération 1 et 2 de la Stratégie pour la famille du RRAC.
- d. Colonel régimentaire du RRAC. Servir de BPR du RRAC pour UBIQUE 150.
- e. SMR RRAC
- (1) Recommander des noms supplémentaires à inscrire sur le monument commémoratif RCHA de Kingston, qui sera rebaptisé.
 - (2) Conseiller les autres principaux responsables régimentaires et les unités sur le déroulement des événements nationaux et régionaux.
- f. 1 RCHA
- (1) Exécuter des devoirs de services d'honneur au Royaume-Uni, conformément aux instructions et directives du RRAC, de la Formation, de l'AC, des FAC et des autorités britanniques.
 - (2) Concevoir, planifier, coordonner et exécuter les événements régionaux de Shilo conformément à l'analyse de mission du cmdt du 27 septembre 2019 ainsi qu'aux directives et aux conseils supplémentaires qui pourraient être reçues des autorités du RRAC et de la Formation, le tout avec le soutien d'autres unités d'artillerie de la 3 Div C.
 - (3) Appuyer le RLC 2021.
 - (4) Être prêt à appuyer la réunion du RRAC de 2021.
 - (5) Être prêt à appuyer les événements UBIQUE 150 associés à la Batterie « C » à Victoria.
 - (6) Organiser des événements à l'échelle locale ou de l'unité, selon ce qui est jugé approprié.
- g. 2 RCHA
- (1) Concevoir, planifier, coordonner et mener à bien la participation de l'artillerie au Bal de l'Armée de 2021 conformément aux directives et aux conseils supplémentaires qui pourraient être reçus des autorités du RRAC, de la Formation et de l'AC, et ce avec le soutien du 5 RALC et du 30 RAC.
 - (2) Concevoir, planifier, coordonner et mener à bien la participation de l'artillerie à la Course de l'Armée de 2021 conformément aux directives et aux conseils supplémentaires qui pourraient être reçus des autorités du RRAC, de la Formation et de l'AC, et ce avec le soutien du 5 RALC et du 30 RAC.

- (3) Concevoir, planifier, coordonner et exécuter les événements régionaux de Kingston de sorte à inclure la nouvelle inauguration du monument commémoratif du RCHA conformément à l'analyse de mission du cmdt du 27 septembre 2019 ainsi qu'aux directives et conseils supplémentaires qui pourraient être reçues des autorités du RRAC et de la Formation, et ce avec le soutien d'autres unités d'artillerie de la 4 Div C.
- (4) Appuyer la participation dirigée par le 30 RAC à Fortissimo.
- (5) Organiser des événements à l'échelle locale ou de l'unité, selon ce qui est jugé approprié.

h. 5 RALC

- (1) Concevoir, planifier, coordonner et exécuter les événements régionaux de Québec conformément à l'analyse de mission du cmdt du 27 septembre 2019 ainsi qu'aux directives et aux conseils supplémentaires qui pourraient être reçues des autorités du RRAC et de la Formation, le tout avec le soutien d'autres unités d'artillerie de la 2 Div CA.
- (2) Appuyer la participation de l'artillerie dirigée par le 2 RCHA au Bal de l'armée de 2021.
- (2) Appuyer la participation de l'artillerie dirigée par le 2 RCHA à la Course de l'armée de 2021.
- (4) Être prêt à recevoir le conseil d'administration de l'ACR et l'AGA de l'AARC en 2021 (éventuellement en collaboration avec l'événement régional de Québec).
- (5) Organiser des événements à l'échelle locale ou de l'unité, selon ce qui est jugé approprié.

i. 4 Rég't (Appui général) ARC

- (1) Planifier, coordonner et mener à bien la participation du RRAC à la Marche de 2021 à NIMÈGUE conformément aux directives et aux conseils supplémentaires qui pourraient être reçus des autorités du RRAC et de la Formation.
- (2) Appuyer la tenue de l'événement régional de l'ERRAC dans le Canada atlantique.
- (3) Organiser des événements à l'échelle locale ou de l'unité, selon ce qui est jugé approprié.

j. 15 RAC ARC

- (1) Concevoir, planifier, coordonner et mener à bien les événements régionaux en C.-B. conformément aux directives et aux conseils supplémentaires qui pourraient être reçus des autorités du RRAC et de la Formation, et avec le soutien du 5 RAC (C.-B.).
 - (2) Organiser des événements à l'échelle locale ou de l'unité, selon ce qui est jugé approprié.
- k. 5 RAC ARC (C.-B.)
- (1) Appuyer la tenue des événements régionaux en C.-B. du 15 RAC.
 - (2) Organiser des événements à l'échelle locale ou de l'unité, selon ce qui est jugé approprié.
- l. 30 RAC ARC
- (1) Concevoir, planifier, coordonner et mener à bien la participation de l'artillerie à Fortissimo en 2021 conformément aux directives et aux conseils supplémentaires qui pourraient être reçus des autorités du RRAC, de la Formation et de l'AC, et avec le soutien de la Musique de l'Artillerie (à confirmer) et du 5 RCHA.
 - (2) Appuyer la participation de l'artillerie dirigée par le 2 RCHA au Bal de l'Armée de 2021.
 - (3) Appuyer la participation de l'artillerie dirigée par le 2 RCHA à la Course de l'Armée de 2021.
- m. Unités d'artillerie de la 2 Div CA (moins 5^e RALC)
- (1) Appuyer la tenue de l'événement régional dirigé par le 5^e RALC à Québec.
 - (2) Organiser des événements à l'échelle locale ou de l'unité, selon ce qui est jugé approprié.
- n. Unités d'artillerie de la 3 Div CA (moins 1 RCHA, 5 RAC ARC [C.-B.] et 15 RAC)
- (1) Appuyer la tenue de l'événement régional dirigé par 1 RCHA à Shilo.
 - (2) Organiser des événements à l'échelle locale ou de l'unité, selon ce qui est jugé approprié.
- o. Unités d'artillerie de la 4 Div CA (moins 2 RCHA et 30 RAC ARC)
- (1) Appuyer la tenue de l'événement régional dirigé par la 2 RCHA à Kingston.

- (2) Organiser des événements à l'échelle locale ou de l'unité, selon ce qui est jugé approprié.
- p. Unités d'artillerie de la 5 Div CA (moins 4 Régts [Appui général] ARC)
 - (1) Appuyer la tenue de l'événement régional dirigé par l'ERRAC dans le Canada atlantique.
 - (2) Organiser des événements à l'échelle locale ou de l'unité, selon ce qui est jugé approprié.
- q. ERRAC
 - (1) Concevoir, planifier, coordonner et exécuter les événements régionaux dans le Canada atlantique conformément à l'analyse de mission du cmdt du 27 septembre 2019 ainsi qu'aux directives et aux conseils supplémentaires qui pourraient être reçues des autorités du RRAC et de la Formation, et ce avec le soutien d'autres unités d'artillerie de la 5 Div.
 - (2) Organiser des événements à l'échelle locale ou de l'unité, selon ce qui est jugé approprié.
- r. Musique/ARC. Appuyer les activités UBIQUE 150 conformément aux directives et aux conseils des autorités du RRAC, de la Formation et de l'AC.
- s. Musée de l'ARC
 - (1) Monter des expositions spéciales et itinérantes basées sur les thèmes UBIQUE 150.
 - (2) Offrir du soutien à la recherche historique aux unités menant des activités régionales.
 - (3) Appuyer la tenue du RLC 2021 du PCR ARC.
- t. Maison mère RRAC. Appuyer les activités UBIQUE 150 réalisées à Shilo conformément aux demandes, aux directives aux conseils du RRAC et de la Formation.
- u. PCR ARC
 - (1) Maintenir une liaison étroite avec le QG de l'Artillerie royale à l'appui des devoirs de services d'honneur au Royaume-Uni et de la visite du Maître Canonier de St James' Park.
 - (2) Maintenir une liaison étroite avec le Directeur – Besoins en ressources terrestres (DBRT) à l'appui des exigences en matière d'uniformes de cérémonie des devoirs de services d'honneur au Royaume-Uni.

- (3) Concevoir, planifier, coordonner et mener à bien la visite du Maître Canonnier de St James' Park conformément aux directives et aux conseils des autorités du RRAC et avec le soutien des unités d'artillerie désignées.
- (4) Être prêt à donner suite aux réponses positives de Postes Canada et de la Monnaie royale canadienne aux demandes de timbres et de pièces commémoratives.
- (5) Faire une mouture spéciale UBIQUE 150 du RLC 2021.
- (6) Superviser la conception, l'approbation, la production et la distribution des produits de marketing et de communication UBIQUE 150 conformément aux directives et aux conseils des autorités du RRAC et de l'AC avec le soutien du personnel des affaires publiques de l'AC et des fournisseurs de services du secteur privé qui peuvent être embauchés avec des fonds non publics.
- (7) Coordonner le contenu historique des produits de marketing et de communication UBIQUE 150 avec la Direction – Histoire et patrimoine (DHP) par l'entremise du PCR ARC.
- (8) Proposer, aux fins d'approbation par les autorités du RRAC, une gamme modeste de souvenirs aux thèmes UBIQUE 150, à des prix appropriés, à vendre par l'intermédiaire des magasins du RRAC et des unités.
- (9) En collaboration avec le RRAC, orienter le programme de communication du régiment (médiâs sociaux, site web, bulletin d'information, L'Artilleur canadien et concours de photos) à l'appui de UBIQUE 150.
- (10) Recevoir et déposer tous les dons du Fonds du patrimoine du RRAC à l'appui de UBIQUE 150.
- (11) Traiter et consigner les dépenses du Fonds du patrimoine du RRAC à l'appui de UBIQUE 150.
- (12) Tenir à jour une base de données sur les leçons tirées de UBIQUE 150 pour contribuer à la réalisation de projets futurs semblables.
- (13) Offrir du soutien à la gestion du changement au personnel à la CCN.

v. AARC

- (1) Envisager la tenue de l'AGA 2021 à Québec ou à Kingston en collaboration avec le conseil d'administration de l'AARC.
- (2) Envisager de faire le lancement du livre Gunners of Canada Volume III dans le cadre d'un événement UBIQUE 150.

- (3) Relever les contributions potentielles à des événements nationaux ou régionaux.
- (4) Tenir les associations d'artillerie affiliées informées des développements liés à UBIQUE 150 et les inviter à participer à certains événements.
- (5) Coordonner avec le PCR ARC pour orienter le programme de communications régimentaires afin d'appuyer UBIQUE 150.

w. CCN UBIQUE 150/Responsable CCN

- (1) Synchroniser et coordonner les événements et les activités UBIQUE 150 conformément aux directives et aux conseils du colonel régimentaire.
- (2) Surveiller et orienter la planification de toutes les entités régimentaires afin de s'assurer que les activités UBIQUE 150 soient menées conformément à l'intention déclarée et selon les paramètres des directives et des conseils de l'AC.
- (3) Recommander, le cas échéant, des ajustements à apporter aux groupements et aux tâches ainsi qu'aux instructions de coordination.
- (4) Aider le PCR ARC à contrôler les dépenses des fonds non publics.
- (5) Cerner les nouvelles possibilités afin d'atteindre les objectifs UBIQUE 150.
- (6) Cerner les possibilités de réaliser des économies d'effort.
- (7) Maintenir un portrait opérationnel commun pour UBIQUE 150 et tenir toutes les parties concernées informées des progrès réalisés.
- (8) Formuler des liens avec les fonctions patrimoniales des AP des FAC pour tirer parti des capacités nationales afin d'harmoniser et d'accentuer les messages.

x. CCN UBIQUE 150/Coord CCN (situé au QG AC)

- (1) Agir pour assurer le soutien de l'AC à l'égard de UBIQUE 150.
- (2) Aider à s'assurer que le personnel du QG AC soit au courant de la réalisation des activités UBIQUE 150.
- (3) Aider faire respecter l'autorité et les prérogatives de l'AC lors de UBIQUE 150.
- (4) S'assurer que la politique, les directives ou les initiatives applicables de l'AC sont portées à l'attention des planificateurs de UBIQUE 150.

- (5) Faciliter le traitement des documents nécessitant l'approbation ou la coordination de l'AC.
- (6) Défendre, dans votre sphère d'influence, la réalisation de l'objectif UBIQUE 150 énoncé au paragraphe 3.b.

9. Instructions de coordination

a. Généralités

- (1) Les activités nationales, et possiblement certaines activités régionales, nécessiteront l'approbation et les conseils du G3/G1 QG AC.
- (2) Une OPCON pour toutes les activités nationales et, si nécessaire, pour certaines activités régionales, sera fournie à la CCN conformément à l'[annexe B](#) pour être incorporée au plan d'activités de l'AC.
- (3) La tenue des activités nationales et de certaines activités régionales doit être coordonnée par l'intermédiaire du CCN/coord CCN afin d'assurer une intégration appropriée à l'affectation des ressources et aux plans du siège du QG AC.

b. Devoirs de services d'honneur au Royaume-Uni

- (1) Le personnel du QG AC et du ELFC Londres discutent actuellement de cette tâche avec leurs homologues britanniques. Résultat à déterminer.
- (2) On s'attend à mettre sur pied la force suivante : une garde de la taille d'une batterie de 80 personnes accompagnée d'une fanfare de 38 personnes.
- (3) Selon l'expérience récente, une reconnaissance tactique sera effectuée au Royaume-Uni et une formation avancée d'exercice élémentaire, dispensée par les instructeurs de la Brigade des gardes, sera fournie sur la base de montage (Shilo).
- (4) L'expérience laisse aussi entendre que le ministère de la Défense britannique assurera les V&L ainsi que le transport à Londres ou dans ses environs.
- (5) Le PCR ARC demandera à l'AC d'autoriser l'ensemble de la garde à se procurer et à porter la tenue réglementaire n° 1C. (Correspondance séparée de l'Artilleur-major à suivre).

c. Bal de l'Armée

- (1) La nature de la participation de l'artillerie prendra probablement la forme d'expositions dynamiques, statiques ou d'une présentation

audiovisuelle sur le thème UBIQUE 150. La participation du GEMRC à l'occasion de leur 75^e anniversaire servira d'exemple.

- (2) Il pourrait être possible d'organiser la participation au Bal d'une série de représentants de l'ensemble du régiment. D'autres directives suivront.

d. Fortissimo

- (1) La date prévue de Fortissimo 2021 est le, ou vers le, 21 juillet 2021.
- (2) Le BPR de Fortissimo est le cdt de la Garde de Cérémonie (GC).
- (3) La nature de la participation de l'artillerie prendra probablement la forme d'un hommage aux militaires, de la M/ARC et d'expositions statiques ou dynamiques sur le thème UBIQUE 150.
- (4) La participation sera amorcée par l'entremise du coord RCN et, après approbation de l'AC, sera formellement intégrée au soutien de l'AC à la CC.

e. Course de l'Armée

- (1) La date prévue est en septembre 2021 (détails à confirmer).
- (2) La nature de la participation de l'artillerie prendra probablement la forme d'expositions dynamiques ou statiques sur le thème d'UBIQUE 150, de la performance d'une fanfare d'artillerie, de participations individuelles et d'unités formées, *etc.*
- (3) Les contrats commerciaux en vigueur peuvent restreindre l'étendue ou la nature des articles de marque UBIQUE 150 ou d'artillerie.

f. Marche de Nimègue

- (1) La date prévue est à la mi-juillet 2021.
- (2) L'intention actuelle est de générer une équipe du RRAC, mais des équipes supplémentaires peuvent être inscrites si l'intérêt et le financement le permettent.
- (3) Les demandes concernant les équipes du RRAC seront conformes au [CANFORGEN 182/19 – CMP 096/19](#), regroupées sous une seule demande UBIQUE 150 et soumises au BPR par l'entremise du coord RCN.

g. Équipe de course au canon

- (1) Toute demande non prévue concernant une course au canon dans le cadre des activités liées à UBIQUE 150 doit être définie avec du financement destiné au CCN et au 2 RCHA par le COMPERSMIL.

- (2) Le soutien du DBRT 2 à l'appui de 2 RCHA en vue de l'acquisition de pièces de N5 est essentiel à l'exécution des activités de course au canon.

h. Activités régionales

- (1) Chaque activité régionale sera exécutée en tant que tâche de l'AC une fois que les autorisations appropriées auront été accordées par le QG de division qui lui est associée.
- (2) Toutes les tâches régionales seront dotées de ressources dans le cadre des budgets des divisions et des unités afin de compléter et non de concurrencer les initiatives de l'AC exécutées pendant la période d'observation.
- (3) La planification des événements de Québec doit tenir compte de la participation possible de la Citadelle, du Parc d'Artillerie et du Fort no 1 de Lévis.
- (4) La planification des événements de Kingston doit tenir compte de la participation éventuelle de Fort Henry, Fort Frontenac et de l'Association de brigade de RCHA.
- (5) La planification des événements de Shilo doit tenir compte de la participation éventuelle de la GRC.
- (6) La planification des événements de la C.-B. doit rappeler le stationnement de la Batterie C à Victoria de 1887 à 1993.
- (7) Les unités responsables doivent tenir à jour l'annexe A et gérer tous les événements dans leur région.

i. Activités locales. Les événements locaux à l'appui d'UBIQUE 150 doivent être signalés par les dirigeants régionaux de l'ACR via l'annexe A.

j. Calendrier

- (1) Au plus tard le 15 février 2020 – CONOPS des événements nationaux soumis au responsable de la RCN pour transmission au personnel du QG AC, confirmation d'activités régionales, demande de tenue 1C pour les devoirs de services d'honneur au Royaume-Uni soumise au G35 International QG AC.
- (2) Au plus tard le 1^{er} mars 2020 – Séance d'information et correspondance avec l'AC achevées, demandes de Nimègue soumises par le QG AC.
- (3) Au plus tard le 5 mars 2020 – Le coord CCN a terminé l'intégration des activités UBIQUE 150 dans la planification des activités de l'AC – transfert au RRAC afin d'injecter les fonds aux budgets d'exploitation

des divisions, toutes les demandes concernant les frais d'accueil de la M/ARC soumises par les QG des divisions respectifs.

- (4) Avril 2020 – Conférence de planification principale de la CCN.
- (5) Juin 2020 – L'unité responsable des activités nationales et régionales fait une présentation à l'artilleur-major au Sénat de l'Artillerie.
- (6) Septembre 2020 (au RLC) – Mise à jour des tâches nationales, et désignation des participants à la cellule de coordination pour l'exécution et le transfert des planificateurs régionaux, tenue de la CPF de la CCN.
- (7) Au plus tard le 1^{er} octobre 2020 – Demande formelle au G33 Continental QG AC visant à inclure le RRAC à l'ordre d'assignation des fonctions de la Garde de Cérémonie à Fortissimo de l'AC.

k. Responsable de Perspective des genres

- (1) Chaque BPR de division du RRAC est responsable de désigner un Responsable de la perspective des genres pour intégrer une analyse comparative entre les sexes (ACS+) à la planification et à la réalisation de toutes les activités UBIQUE 150.
- (2) Le coord adjoint du CCN exercera les fonctions de RES principal et veillera à intégrer, à l'échelle nationale, des perspectives de genre aux plans, aux tâches et à l'évaluation des unités.
- (3) Tous les RES suivront la formation en ligne nécessaire à leur perfectionnement personnel. ADL169 – Amélioration de l'efficacité opérationnelle par l'intégration de la dimension de genre, ADL168 – Rôle des conseillers en matière de genre et des conseillers de terrain en matière de genre dans les opérations, et ADL171 – Responsable de l'égalité entre les sexes.

IPrincipaux moyens. Planification précoce et intégration des activités UBIQUE 150 dans les plans d'activités des divisions.

m. Position des AP. Proactive et coordonnée par le PCR ARC par l'entremise du QG AC.

n. Soutien à la M/ARC

- (1) Les demandes concernant les frais d'accueil de la M/ARC doivent être soumises au plus tard le 15 mars 2020.
- (2) Même si l'AC fait tout son possible pour que la fanfare soit disponible pour les événements UBIQUE 150, les ressources limitées peuvent parfois exiger de donner la priorité à la M/ARC.

- (3) Les priorités UBIQUE 150 à l'appui de la M/ARC seront accordées aux événements nationaux, régionaux, puis locaux. Les questions seront ensuite classées par ordre de priorité par le CCN et maintenues par le cmdt de la M/ARC conformément à l'[annexe D](#), en fonction de l'incidence sur l'objectif de la RRAC a, b, puis c.
- o. Participation non officielle des membres des FAC
- (1) La participation aux événements UBIQUE 150 autorise le port d'uniformes conformément à la référence J, sous réserve de l'approbation de la chaîne de commandement.
 - (2) Tous les membres du personnel de la P rés qui participent aux événements UBIQUE 150 seront assujettis au Code de discipline militaire lorsqu'ils se trouveront dans un établissement de la Défense nationale ou porteront un uniforme.
 - (3) Les membres de la P rés qui ne sont pas employés en classe A ou B doivent souscrire à une assurance-maladie puisqu'ils ne seront pas couverts par la Croix-Bleue des FAC, ni ne bénéficieront d'une autre protection médicale des FAC.

SERVICE DE SOUTIEN

10. Finances. Les événements UBIQUE 150 seront financés par des fonds publics, des fonds non publics ou une combinaison des deux par l'unité responsable désignée dans le cadre de la planification des activités de la division. Toute demande de fonds non publics doit être soumise au PCR au plus tard en novembre 2020 pour être incluse dans le cycle de planification des activités du fonds du RRAC. Les initiatives en cours et potentielles nécessitant des ressources supplémentaires seront classées par ordre de priorité selon l'[annexe C](#).

11. Demandes d'événement/accueil. Les planificateurs responsables des divisions du RRAC devront traiter toutes les demandes par l'entremise de leurs divisions, suivant les délais et les procédures en vigueur, conformément à la référence C. Les demandes d'événement ou d'accueil seront également nécessaires pour appuyer la M/ARC, même si le coût est couvert par leur budget d'exploitation.

12. Tâches du personnel. La MPF pour les événements nationaux et régionaux est considérée comme progressive et est gérée à l'aide de l'outil du POTFC.

COMMANDEMENT ET TRANSMISSIONS

13. Rapports de commandement et de contrôle

- a. Les BPR régionaux pour les événements UBIQUE 150 seront harmonisés aux structures divisionnaires de l'AC, sauf pour la région Pacifique en raison de limitations géographiques.
- b. Les BPR régionaux du RRAC sont:

- (1) 2 Div CA – cmdt 5^e RALC;
 - (2) 3 Div CA – cmdt 1 RCHA;
 - (3) 4 Div CA – cmdt 2 RCHA;
 - (4) 5 Div CA – cmdt ERRAC;
 - (5) ZO FOI - P – cmdt 15 RAC
- c. Les commandants qui bénéficient d'un soutien et ceux responsables d'offrir ce soutien mèneront des activités spécifiques telles qu'identifiées ci-dessus et à l'[annexe A](#). Les besoins en matière de soutien supplémentaire officiel au commandement doivent être signalés à la CCN aux fins d'examen par le colonel régimentaire du RRAC.
 - d. Les coordinateurs régionaux doivent s'efforcer d'être présents au RLC 2020.
 - e. Les coordinateurs remplaceront les planificateurs responsables pour contribuer à la CCN et assureront la continuité de la dotation entre les phases 2 et 3.

14. Points de contact

- a. Colonel régimentaire RRAC, [Col L.H.P.S. Boucher](#)
- b. Colonel adjoint régimentaire RRAC, Lieutenant-colonel D. Grebstad
- c. Responsable de la CCN, [Maj J. Evans](#)
- d. Coordonnateur adjoint de la CCN, Capt G. Brandford
- e. Coordonnateur de la RCN, [Maj J. Phillips](#)
- f. Coordonnateur PCR ARC, [Capt M. Mainprize](#)
- g. Maison mère RRAC, à déterminer
- h. Musée de l'ARC, M. A. Oakden
- i. Cmdt M/ARC, [Capt C. Embree](#)
- j. Planificateur responsable 2 Div CA RRAC, [Capt J. Rossignol](#)
- k. Planificateur responsable 3 Div CA RRAC, [Maj S. Youngson](#)
- l. Planificateur responsable 4 Div CA RRAC, [Maj J. Brunelle](#)
- m. Planification responsable 5 Div CA RRAC, [Maj N. Meidinger](#);
- n. Planificateur responsable ERRAC, [Maj J. Chetwynd](#);
- o. Planificateur responsable du Pacifique, [Maj N. Watts](#); et

- p. Association de l'Artillerie royale canadienne, Lcol (retraité) S.B. Strachan.
15. Les destinataires ayant à prendre action doivent FAIRE APPERÇU au responsable CCN UBIQUE 150, [Maj J. Evans](#).

Brigadier-général (retraité) J. J. Selbie
Colonel commandant de l'ARC

Version originale signée par

Lieutenant-général M.N. Rouleau
Artilleur principal en service

Annexes et liste de distribution (page suivante)

Annexes

[Annexe A – Liste d'événements UBIQUE 150 \(les soumissions nationales doivent être soumises avant le 15 février 2020\)](#)

[Annexe B – Modèle OPCON pour les activités nationales et régionales](#)

[Annexe C – Possibilités de financement supplémentaires UBIQUE 150](#)

[Annexe D – Plan opérationnel de la M/ARC UBIQUE 150](#)[Annexe E – Organisation des tâches de la cellule de coordination UBIQUE 150](#)

Liste de distribution

Action

D Artil

Col régt RRAC

Maison mère RRAC/Comd

RRAC//Cmndt

ERRAC//Cmndt

M/ARC/Cmndt

PCR ARC//Maj régt

SMR ARC

Musée de l'ARC/dir

AARC/président

Information

Cmndt AC

Cmndt A AC

CDIAC//Cmndt

2 Div CA//Cmndt

3 Div CA//Cmndt

4 Div CA//Cmndt

5 Div CA//Cmndt

CEM Ops Armée//G1/G3/G4/DAPAT

CEM Rés AC

ARC//Directeurs du Sénat